



DECISION DU PRESIDENT N°2026-13

PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

CONVENTION D'AIDE A L'ELABORATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Le Président de la Communauté de Communes Bassée-Montois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire n° D_2026_6_1 en date du 28 avril 2026, portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Président, et notamment son article 2 l'autorisant à conclure toute convention dont l'engagement financier n'excède pas 40 000 € HT ;
Vu la convention d'aide à l'élaboration des lignes directrices de gestion avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine et Marne ;

Considérant que la collectivité doit actualiser ses lignes directrices de gestion en matière RH à effet de 2027 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine et Marne intervient en qualité de prestataire d'assistance méthodologique, juridique et technique auprès des collectivités ;

DECIDE

Article 1 : de signer le 28 août 2026 la convention d'aide à l'élaboration des lignes directrices de gestion en matière RH avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine et Marne pour un montant de 150 euros considérant le nombre d'agents au sein de la collectivité.

Article 2 : conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil communautaire.

Article 3 : la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Provins.

Fait à Bray-sur-Seine, le 04 septembre 2026



Le Président
Roger DENORMANDIE

Le Président certifie exécutoire la présente décision
Déposée en sous-préfecture le 10/09/2026
Date d'affichage le 10/09/2026

Handwritten signature of Roger Denormandie